

DEC214026DR02

Décision portant fin de fonction de M. Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC202229INC en date du 06/01/2021 nommant M. Olivier Lequin directeur de l'unité UMR7203 ;

Vu la décision DEC193249DR02 en date du 06/02/2020 nommant M Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M Guillaume Bouvignies au sein de l'unité UMR7203, intitulée Laboratoire des Biomolécules à compter du 01/02/2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2021

Le directeur de l'unité
Olivier Lequin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

